LA DÉFENSE

DES

VICTIMES POLITIQUES

Bulletin hebdomadaire des Groupes d'Action contre la répression et la terreur blanche

DIRECTION :
55, rue du Fg-Montmartre, Paris-9e
Téléph. : Trudaine 77-41 / 77-42

Samedi 24 octobre 1926.

SOMMAIRE DU N° 19.

POLOGNE

1° MM. Duhamel et Chennevière en Pologne.
2° Une lettre du Comité polonais pour l'amnistie.
3° Revue de la répression.
4° L'épilogue des massacres de Kalisz.
5° La justice impartiale.
6° Contre les minorités.
7° La police dissout le parti socialiste ukrainien.
8° Quatre ans et demi de prison pour transport de livres.

ITALIE

1° Les arrestations continuent.
2° Encore des expulsions à Molinella.
3° Trois assassinats légaux.
4° Vie d'apaches au palais Chigi.
5° Molinella devant le Conseil du B. I. T.
6° Le bilan de la réaction du mois de septembre.

ESPAGNE

1° Arrestations.
2° Cosas de... de Rivera.
3° La comédie du plébiscite.

FRANCE

1° Primo réclame l'extradition de réfugiés politiques.
2° Un scandale.
3° Une autre affaire.

BULGARIE

Les facteurs irresponsables.

ROUMANIE

Théorie et pratique.

ETATS-UNIS

Sacco et Vanzetti sont innocents.

VENEZUELA

Un peuple martyr.

PALESTINE

Une protestation.

CHINE

Poursuites contre des intellectuels.

JAPON

Arrestation d'étudiants.

POLOGNE

MM. DUHAMEL ET CHENNEVIÈRE EN POLOGNE

A la demande du Comité français pour l'Amnistie en Pologne, les deux écrivains Georges Duhamel et Georges Chennevière ont accepté de se rendre à Varsovie pour enquêter sur la situation des prisons et des détenus politiques polonais.

Leur voyage qui fut bref, et nous dirons prochainement pourquoi, a causé une émotion considérable dans tout le pays et principalement dans les milieux gouvernementaux. Son retentissement a déjà produit et produira encore des résultats immenses.

Nous nous contentons pour aujourd'hui de reproduire la noble déclaration que fit M. Duhamel à la presse dès son arrivée. Bientôt, nous dirons la façon odieuse dont cette presse a commenté la déclaration que voici :

« C'est une ancienne et profonde sympathie qui détermine le voyage que j'accomplis aujourd'hui en société de mon ami, le poète Georges Chennevière.

« Cette sympathie est, je peux l'affirmer, éprouvée par la totalité du peuple français. Quelles que soient les raisons, quels que soient les intérêts qui ont, depuis la grande guerre, dirigé la politique des peuples d'Occident vis-à-vis de la Pologne, une telle politique, en France du moins, ne pouvait se fonder que sur une affection réelle des masses. Or, cette affection existe. La France, terre de la Révolution, a toujours honoré, dans le peuple polonais, un peuple de haute culture, d'autant plus dévoué aux idées de liberté qu'il fut lui-même immolé longtemps à des causes iniques.

« C'est avec une douloureuse surprise que nous avons appris, en France, les effets des dissentiments intérieurs dont la Pologne souffre aujourd'hui.

« Certes, nous comprenons que c'est une entreprise ardue, au lendemain de la catastrophe mondiale, de reconstituer la nation polonaise, ou, plutôt, de rassembler autour de l'emblème polonais des groupes humains appartenant à des races et à des confessions si diverses. Mais, justement parce que cette œuvre difficile est à la mesure d'un peuple renommé de tout temps pour sa haute civilisation morale et sa généreuse tolérance, nous avons fait jusqu'ici le plus amical crédit à la Pologne, espérant qu'elle saurait résoudre harmonieusement ces problèmes, sans recourir à la force, sans priver une partie de ses citoyens du bien suprême de l'homme, la liberté individuelle.

« Je n'appartiens à aucun parti politique. Mon ami Georges Chennevière n'est pas moins libre et indépendant que moi-même. Seul, nous amène ici un grand et sincère désir de continuer à l'âme polonaise la confiance illimitée que nous lui avons faite jusqu'à présent.

« Outre notre sentiment personnel, nous exprimons celui des intellectuels français indépendants. Que l'on trouve aussi, dans nos paroles, un écho de cette voix populaire de France qui répond et répondra toujours fidèlement au salut, à l'appel des grandes masses courageuses d'ici.

« Sigismond Auguste a pu dire, jadis, au peuple polonais : « Je ne suis pas le roi de vos consciences. » Le peuple polonais est toujours digne de cette parole admirable. »

UNE LETTRE DU COMITÉ POLONAIS POUR L'AMNISTIE

Nous avons reçu du Comité pour l'amnistie en Pologne, la lettre ci-dessous :

« Le Secrétariat Interallié pour la lutte pour l'amnistie des prisonniers politiques en Pologne, composé de huit partis politiques, Groupe parlementaire Communiste, Parti Paysan Indépendant, Parti Indépendant Socialiste du Travail, Parti Socialiste polonais de Gauche, Parti Ouvrier Paysan Blanc-Ruthène « Hromada », Parti Paysan Ukrainien « Sel. Soyuz », Parti Ukrainien « Volonté du Peuple », Parti Ouvrier Social Démocrate Juif « Poalez Syon », envoie des salutations fraternelles au « Comité français pour l'amnistie en Pologne » et ses remerciements pour avoir délégué en Pologne les citoyens Georges Duhamel et Georges Chennevière.

« Nous exprimons en même temps nos regrets que les difficultés auxquelles se sont heurtés vos délégués et les attaques de la part des groupements réactionnaires de notre société les ont empêchés de séjourner chez nous plus longtemps et ont causé leur départ prématuré.

« En exprimant notre indignation à cause de ces attaques incompatibles

avec les principes élémentaires de la civilisation, nous affirmons que rien ne peut briser les liens de l'amitié et de la solidarité, noués entre nous, les représentants des ouvriers des paysans et des intellectuels de la Pologne, et vous, chers amis, qui représentez si dignement les belles et généreuses traditions de la France révolutionnaire.

« En appréciant votre travail désintéressé et les intentions humanitaires des grands écrivains français, Georges Duhamel et Georges Chennevière, le Secrétariat Interallié, à sa séance du 18 octobre a. c., décida à l'unanimité de nommer les citoyens Georges Duhamel et Georges Chennevière « membres d'honneur du Secrétariat Interallié ». « Stanislas BALLIN. »

REVUE DE LA RÉPRESSION

(Bilan des arrêts pour la période du 10 au 26 septembre 1926 : 207 personnes !)

. Le 9 septembre, la police entra chez le président du Secrétariat de Lutte pour l'Amnistie de Lovw, K. Walnicki, rédacteur de la « Wola Naroda » (La Volonté du peuple), et perquisitionna son logis ; de même furent perquisitionnés la rédaction de la « Wola Naroda » et le logement de son administrateur, M. Holinaty. On recherchait des documents sur l'action pour l'amnistie. Pendant ces opérations, la police a confisqué diverses éditions légales et des lettres avec les signatures de paysans ukrainiens exigeant l'amnistie.

Dans les districts de Wolkowysk, Pinsk, Luniniec, Wilejka et Molodeczanskie furent arrêtés, entre le 10 et le 15 septembre, 57 paysans qu'on inculpe d'adhérer à des « bandes diversives » des cellules communistes, etc. (D'après « Slowo », « Glos Poranny », « Kurjer Poranny ».)

En liaison avec la fête du vingt-cinquième anniversaire de l'Internationale syndicale (d'Amsterdam), la police de Lvow a arrêté une vingtaine de personnes, surtout des milieux ukrainiens et juifs. Entre autres, furent opérées 12 arrestations au sein du syndicat des tailleurs. (« Express Poranny », 19 septembre.)

A un meeting des libres-penseurs de Varsovie qui fut interrompu par la police politique, la police arrêta plusieurs ouvriers.

Un cheminot de Wilna, Zemlo, a été arrêté avec 8 camarades pour avoir colporté de la littérature communiste. (« Illustr. Kurjer Codzienny », 20 septembre.)

Dans le district de Krasnystaw, la police a arrêté 26 personnes inculpées d'étalage de transparents et colportage en faveur du mouvement pour l'amnistie. (« Glos Lubelski », 24 septembre.)

Dans la voïévodie de Pomorskie furent arrêtés plusieurs travailleurs soi-disant membres d'une organisation communiste dont le chef aurait été un nommé Wladyslaw Sobczyk. (« Kurjer Zachodni », 25 septembre.)

Les ouvriers des Usines de Construction de Voitures à Vapeur ont célébré, le 26 septembre, l'anniversaire de l'Internationale syndicale. Un fort détachement de la police politique entra dans la salle et dispersa les assistants en arrêtant 50 ouvriers, qui, après un arrêt de vingt-quatre heures, furent mis en liberté.

Vingt-sept travailleurs ont été arrêtés, à Lodz, le 26 septembre, à l'occasion d'un meeting organisé par le député communiste Georges Sochacki, dispersé par la police.

Au total, ont été arrêtés, entre le 10 et le 26 septembre - d'après les informations incomplètes arrivées jusqu'ici - 207 ouvriers et paysans.

L'ÉPILOGUE DES MASSACRES DE KALISZ

On se rappelle encore les douloureux événements de février qui ont eu lieu à Kalisz. La police avait attaqué une démonstration des sans-travail, tué, blessé et arrêté quelques dizaines d'ouvriers. C'est le 9 octobre qu'on les a jugés et prononcé les condamnations suivantes : Pilewski, Tyczynski et Jane Jaszaczek, un an de prison ; 28 inculpés, plusieurs mois de prison, et 24 inculpés acquittés.

LA JUSTICE IMPARTIALE

Le rédacteur du journal allemand à Katowice (Pologne) a été condamné en deuxième instance à six mois de prison pour avoir critiqué le régime des prisons polonaises. Un autre rédacteur, mais celui-ci d'un journal polonais, fut condamné à une infime amende pécuniaire pour des critiques violentes contre la justice et certains juges. Le « Kurjer Poranny » du 11 octobre qui relate ces incidents ajoute : « Naturellement, la justice doit être indépendante, mais la justice qui se mêle à la politique, qui fait des jugements un moyen de lutte des partis ou de lutte nationaliste, cesse d'être impartiale. »

CONTRE LES MINORITÉS

Devant la Cour d'assises de Lwow a commencé l'affaire d'un homme de lettres ukrainien, Wasyl Bobinski, rédacteur du journal « Switto ». Il est inculpé de trahison d'Etat pour avoir publié des articles qui demandent l'indépendance des confins orientaux de la Pologne.

LA POLICE DISSOUT LE PARTI SOCIALISTE UKRAINIEN

A Lemberg s'est tenue une réunion de 100 délégués, dont plusieurs députés, des deux partis ukrainiens, parti ouvrier et parti paysan. Après de longues discussions, on avait décidé de réunir les deux partis, en créant « le parti socialiste ukrainien d'ouvriers et de paysans ». La police a dissous la conférence avant que le Comité central ait été nommé.

Le nouveau parti va éditer un journal quotidien.

A Przemysl, se sont produites des bagarres avec des communistes. Il y a eu plusieurs ouvriers blessés.

A Grodno, depuis 1923, 4 jeunes gens sont détenus à la suite d'une dénonciation faite par un agent provocateur bien connu qui s'est évadé en Argentine, car il y avait contre lui une instruction. On a fait à Varsovie des démarches pour la libération de ces jeunes gens innocents. La libération a été enfin accordée.

QUATRE ANS ET DEMI DE PRISON POUR TRANSPORT DE LIVRES

A Plock a été condamnée à quatre ans et demi de travaux forcés une personne qui avait apporté de Varsovie des livres et des brochures communistes.

ITALIE

LES ARRESTATIONS CONTINUENT

L'attentat contre Mussolini a donné à la police le prétexte de sévir contre les citoyens italiens antifascistes ou neutres en arrêtant en masse et au hasard des centaines de travailleurs, professionnels et employés.

L'attaque d'hystérie fasciste s'est un peu apaisée, mais la police continue à traquer, à arrêter, à perquisitionner les maisons des Italiens.

La plupart des arrestations sont opérées sans aucune raison. On laisse les citoyens en prison quinze, vingt jours, un mois et même davantage sans leur notifier le chef d'accusation, car dans la plupart des cas, il n'en existe pas. Au bout de cette détention illégale, mais légalissime en régime fasciste, les autorités judiciaires ne pouvant pas monter des « complots » ni maintenir plus longtemps en prison les arrêtés, ils sont relâchés, mais, maintes fois, seulement pour quelques jours, car de nouveau ils sont arrêtés, toujours sans aucun motif.

C'est ainsi que l'Italie fasciste est, en réalité, un pays hors la loi. Le régime d'arbitraire le plus audacieux règne partout.

Ce que nous venons de dire est démontré par les tableaux statistiques sur la réaction que nous publions régulièrement et par les nouvelles les plus symptomatiques sur l'état d'illégalité... légale existant en Italie.

Au cours de cette dernière semaine, les arrestations et les perquisitions ont continué sans cesse. En voici quelques cas isolés.

A Viterbo ont été opérées treize arrestations et de nombreuses perquisitions, toutes parmi des antifascistes.

A Milan, à la suite d'une perquisition dans un bureau de commerce, ont été arrêtés quatre hommes et une dactylographe. Plusieurs ouvriers ont été arrêtés dans leurs habitations.

A Bologne, le citoyen Euca Ottoni a été arrêté, car « surpris en lisant « La Voce Repubblicana ». (La Voix républicaine.)

A Umbertido (Pérouse) quatre personnes ont été arrêtées.

A Catauzaro (Calabrie) des agents de police et des carabiniers ont envahi plusieurs maisons de citoyens antifascistes en les perquisitionnant. De nombreuses arrestations ont été opérées en même temps.

A Settignano, Tiriolo et Marcellinara, on a de même opéré plusieurs arrestations.

A Bologne, sans aucun prétexte, quatre personnes ont été arrêtées dans le train, à la gare de cette ville, et écrouées en prison.

A Lecce, après de nombreuses perquisitions dans les maisons de socialistes, communistes et sans parti, ont été arrêtés les citoyens Povero, Cafaro et Milinanno.

A Bassano, à la suite de distributions de tracts, ont été arrêtés au hasard deux travailleurs.

A Terni, la police ayant surpris une réunion de douze ouvriers, les a aussitôt arrêtés.

A Biella (Turin), trente-deux travailleuses et travailleurs, s'étant réunis dans la cour de la maison d'un ouvrier détenu politique, venant d'être libéré de prison, où il y passa toute une année, pour fêter sa libération, ont été arrêtés et emmenés en prison.

A la suite de ces arrestations, un grand nombre de perquisitions ont été opérées dans toute la région.

ENCORE DES EXPULSIONS A MOLINELLA

Dans notre dernier numéro, nous avons esquissé un tableau de l'enfer fasciste de Molinella. Les expulsions des travailleurs qui se refusent à adhérer aux syndicats fascistes, continuent sans répit.

Les expulsés sont envoyés à Bologne, et logés dans une ancienne caserne, place Malpighi. La caserne est véritablement assiégée par la force publique et personne n'y peut entrer.

Les logés ne peuvent pas sortir sans être accompagnés par des surveillants de police. Pour la nourriture, la police passe aux « hébergés » 4 lire par jour aux hommes et aux femmes et 2 lire aux enfants.

Comme on voit, ceux qui ne veulent devenir prisonniers des syndicats-geôles fascistes, sont jetés en masse dans une caserne et tenus au régime de prison.

C'est ainsi qu'on vit dans le « paradis » des chemises noires !

TROIS ASSASSINATS... LÉGAUX

A Mulvu, petite bourgade de Sardaigne, les carabiniers se rencontrèrent avec des gens chantant des couplets non fascistes.

Un carabinier a presque aussitôt tiré sur les jeunes hommes, et trois de ceux-ci sont restés sur le terrain. Les autres ont pu fuir.

VIE D'APACHES AU PALAIS CHIGI

Dans les journaux, on lit de temps à autre le récit de disputes entre apaches, après qu'ils ont tué de commun accord quelqu'un. Mais il n'arrive pas souvent de lire que des disputes du même genre, et provoquées par les mêmes causes, éclatent entre chefs de gouvernements et gens « qui ont bien mérité de la patrie ». Eh bien, cela est possible sous le signe du fascisme, en Italie ! Il y a quelques jours, au Palazzo Chigi, sont venus aux prises Mussolini et Dumini, au sujet d'un pourboire... de deux millions, prix du crime ordonné par le « Duce » à Dumini et perpétré contre le député Matteotti.

On se rappelle bien qu'en 1924 ce fut Dumini, qui, aidé par d'autres

« fascistissimes » de la même bande, assassina, sur l'ordre de Mussolini, le socialiste Matteotti. Dumini, le jour même de l'action... héroïque, présenta à Mussolini les preuves sanglantes de l'assassinat de Matteotti, recevant entre plusieurs « alalà », les félicitations du « Duce ».

La vague populaire qui menaça de faire sombrer le régime assassin, obligea Mussolini à ordonner l'arrestation de Dumini, dénoncé publiquement comme le responsable principal du meurtre, mais pour garder le silence, on lui promit l'acquittement et deux millions.

L'acquittement vint, comme on sait, mais ce ne fut pas ainsi pour les deux millions.

Cela ne plut pas à Dumini, qui à maintes reprises menaça de « chanter » si on ne réglait pas le compte.

En effet, il ne reçut que 65.000 lires, comme il résulte d'un acte enregistré au Parquet de Rome, le 15 septembre de cette année.

Dumini insista auprès de Turati, secrétaire du parti fasciste, pour avoir un rendez-vous avec le « Duce ». Celui-ci, en effet, ne montrait pas le désir de se rencontrer avec son mandataire... mais M. Dumini, ne voyant pas arriver le restant du prix du crime et du silence, fit envoyer un ultimatum à Mussolini par le canal de Turati, en se rendant tous les deux au Palais Chigi. Mais M. Mussolini faisait attendre longtemps Dumini dans l'antichambre. Las d'attendre, celui-ci fit irruption dans le cabinet du « Duce ». La discussion entre le mandant et le sicaire a dû être d'une violence extrême, car Dumini sortit du Palais Chigi en état d'arrestation. Au bout de quelques jours, Dumini fut condamné à quatorze mois de prison pour « offenses au Duce ».

Cet épisode digne de la vie des apaches se déroula au Palazzo Chigi, du balcon duquel le « dictateur de Carnaval » exalte de temps en temps la ...grandeur du fascisme et lance ses foudres à tout vent.

« Le Peuple » dans un article de E. Caporali, montre quel était le plan du « Duce ».

« Mussolini - a-t-il dit - n'a pas consenti à ce que Dumini ait à abandonner l'Italie où il le faisait surveiller étroitement. Une fois à l'étranger, il aurait pu parler, d'autant plus que Dumini ne voulait pas passer pour un vulgaire criminel, mais au contraire pour un héros qui avait servi fidèlement le « Duce ».

« Voilà la raison de la somme misérable qui lui fut octroyée.

« Le plan de Mussolini était ceci :

« Il espérait qu'en Italie Dumini aurait trouvé quelqu'un pour le tuer, étant donné la haine que tout le peuple garde pour l'assassin de Matteotti.

« En l'occurrence, il aurait « recommandé » lui-même d'inventer un bon petit conflit.

« Par la mort de Dumini, il se serait aisément libéré d'un témoin inopportun et au surplus il pouvait en faire endosser la faute aux opposants.

« N'ayant pas réussi ce coup de maître..., il finit par le faire jeter en prison. »

Voilà encore une page saisissante sur le fascisme, qui jette une sombre lumière sur le régime de fange et de boue existant au delà des Alpes.

MOLINELLA DEVANT LE CONSEIL DU B. I. T.

Nous avons tenu nos lecteurs au courant de l'enfer fasciste de Molinella. Au dernier Conseil du B. I. T., M. Jouhaux a soulevé la question, ce qui a donné lieu à des vifs incidents. Voici ce qu'écrit « Le Matin » à ce sujet :

« Cet après-midi, au conseil d'administration du B. I. T., M. Jouhaux demandait une enquête sur les événements qui se sont produits le mois dernier à Molinella. Des travailleurs socialistes avaient refusé d'adhérer au syndicat fasciste. Après les avoir fait renvoyer par leurs employeurs, les organisations fascistes les firent expulser par leurs propriétaires et transporter à Bologne où ils sont parqués dans une caserne.

« Sans nier les faits, M. de Michelis, le représentant du gouvernement italien, répliqua que rien n'avait été fait qui ne fût nécessaire pour la sauvegarde de l'ordre public.

« Le représentant des ouvriers italiens non fascistes, qui défendait la même thèse que M. Jouhaux, s'excusa de ne parler qu'à mots couverts, déclarant qu'il lui fallait penser à son retour en Italie.

« MM. de Michelis et Jouhaux échangèrent, d'un banc à l'autre, de très vives remarques. »

En conclusion, selon la thèse de M. de Michelis, ne pas adhérer aux syndicats fascistes veut dire atteindre à l'ordre public!!!

D'autre part, il n'échappera à personne la signification du fait des délégués italiens, obligés de parler « qu'à mots couverts » pour se soustraire aux gestes criminels des fascistes, à leur retour en Italie.

C'est ça « l'ordre » fasciste !

LE BILAN DE LA RÉACTION DU MOIS DE SEPTEMBRE

La vague de réaction qui s'est abattue en Italie contre le peuple antifasciste, à la suite de l'attentat contre Mussolini, est démontrée d'une façon saisissante par le tableau suivant :

Assassinats d'antifascistes.......	3
Blessés...........................	13
Agressions........................	50
Arrestations	2.750
Condamnations.....................	12
Perquisitions.....................	3.846
Journaux saisis...................	19
Organisations ouvrières dissoutes..	17

Certes, on doit prendre ces données comme approximatives, car ces tableaux sont établis d'après le dépouillement de la presse d'Italie (et on connaît bien le régime de presse existant outre Alpes) et de l'étranger, et d'après des renseignements particuliers. Un grand nombre de méfaits fascistes restent parfois inconnus. Quand même ces bulletins de la réaction montrent déjà un tableau assez significatif de ce qu'est le régime existant en Italie.

ESPAGNE

ARRESTATIONS

A Santander, le militant communiste Gonzalez a été arrêté, de même que d'autres membres du parti communiste espagnol.

Ils sont en prison depuis quarante jours sans être soumis à aucun procès, c'est-à-dire qu'on les garde comme détenus « gubernativos ».

Ces citoyens ont été dénoncés par un « mouchard », le même qui fit arrêter à Bilbao les membres du Comité central du Secours rouge, Litebau, Bilbao, etc.

COSAS DE... DE RIVERA !

A Barcelone vient d'être examiné de nouveau un procès intenté contre un rédacteur du journal « El Progreso », lequel se permit d'injurier... en 1912 l'archevêque de Tarragone!!! Le rédacteur a été écroué en prison, sous cette inculpation.

LA COMÉDIE DU « PLÉBISCITE ! »

« El Proletario » du 15 courant donne d'autres détails sur le plébiscite de Primo. Celui-ci se vante d'avoir obtenu six millions de voix.

La réalité est bien au-dessous de ce chiffre, mais même les voix qu'il a n'ont aucune valeur, car la façon dont il les a obtenues est une des plus ridicules.

« Il y a des gens, dit « El Proletario », qui ont signé dans plusieurs endroits et sous différents noms, plus de cinquante fois...

« On a obligé à signer tous les fonctionnaires de l'Etat, tous les vendeurs et vendeuses des marchés, les employés des compagnies des téléphones, les ouvriers dont les patrons sont partisans du gouvernement de De Rivera. On nous signale plusieurs cas d'ouvriers et employés qui ont été congédiés pour s'être refusés à signer les listes du plébiscite. D'autres patrons ont eu l'audace de signer au nom de tous ces ouvriers, sans les avoir consultés.

« On allait de maison en maison obligeant les femmes à signer pour toute la famille, absente ou présente, même pour les mineurs...

« ...Dans quelques régions de Sevante, on a obligé les instituteurs et institutrices d'école à signer pour tous les enfants même absents. »

« Les résultats du « plébiscite » - est-il dit dans un autre article paru dans ce même journal - sont une condamnation catégorique des méthodes et de l'œuvre de Primo de Rivera. Des 2 millions de citoyens autorisés à participer au plébiscite, seulement deux millions neuf cent mille ont exprimé leur approbation, dont 2 millions de femmes, 155.000 fonctionnaires d'Etat, des administrations provinciales, etc. Si on tient compte des mesures de vexation et des actes de violence militariste, on peut affirmer que le nombre total des voix en faveur de la dictature ne dépasse un demi-million. D'autre part, si on considère que seulement les membres de l'Union patriotique avaient le droit de diriger le « plébiscite », on peut conclure que le gouvernement a subi un véritable échec. »

FRANCE

PRIMO RÉCLAME L'EXTRADITION DES RÉFUGIÉS POLITIQUES

Il y a quelque temps, quatre Espagnols furent arrêtés à Paris, sous l'accusation d'avoir tramé un complot contre Alphonse, lors de son voyage en France.

Cette accusation imaginaire aboutit à un non-lieu. Donc, on les reconnut innocents des faits qui provoquèrent leur arrestation. Ces quatre Espagnols furent toutefois condamnés pour port d'armes prohibées et infraction à la loi sur les étrangers, à deux, trois et six mois de prison. Les condamnations, comme on le voit, furent assez dures.

Or, le gouvernement espagnol demande au gouvernement français l'extradition contre Ascaro, Durutti, Jover et Alamarcha, les quatre Espagnols jugés innocents par les tribunaux français.

Ainsi, Primo et sa police, ne veulent pas lâcher leur proie, et dans ce but, pour les avoir, ils formulent contre les quatre Espagnols une accusation de droit commun.

Alamarcha est accusé d'être un des meurtriers du bourreau de Saragosse. Or, il est démontré qu'il était en prison lors du meurtre.

Durutti est accusé d'avoir pillé la Banque d'Espagne à Gijon. Mais les avocats fournissennt les preuves démontrant que Durutti, à ce moment, était en France.

Ascaso est accusé d'avoir tué l'archevêque de Saragosse, alors qu'un autre Espagnol, Rafaël Toires Escartin, a été condamné sous l'accusation d'avoir consommé le même crime !

Jover est accusé du pillage de la Banque de Saint-Martin. Or, tous ses prétendus complices arrêtés à Buenos-Aires ont dû être relâchés, et le journal « Critica » écrivait récemment :

« Ce prétendu complot ne peut être qu'une machination policière. »

Le chef de la police argentine lui-même a dit, entre autres, dans une déclaration à la presse, qu'il n'y avait pas de preuves contre les inculpés. Mais ce même sieur a ajouté que : « En raison des bons rapports entre la France et l'Argentine, le gouvernement français finira par donner son consentement à l'extradition. » En effet, le gouvernement argentin aussi réclame l'extradition de trois des accusés, en disant « qu'ils pourraient avoir participé au pillage d'une banque ». La dernière phrase du chef de la police de Buenos-Aires est une véritable perle... policière ! En fin de compte, Primo veut les quatre Espagnols, parce que ennemis du gouvernement honteux qu'il a instauré en Espagne, de même que Mussolini réclame les antifascistes italiens réfugiés à Paris.

Une bonne partie de la presse française s'est dressée contre les demandes absurdes de Primo.

« L'Œuvre » écrit à ce sujet :

« Le moyen est trop grossier pour réussir et le gouvernement français ne saurait s'y laisser prendre. Il ne doit pas douter, d'ailleurs, que l'opinion publique, dès maintenant saisie du cas, se dresserait contre un acte de complaisance déshonorante.

« Livrer ces hommes à l'Espagne, c'est les envoyer à une mort ignoble dans quelque cachot. Mais la France ne commet pas de ces infamies ! Il faudra que Primo de Rivera, comme Mussolini, en prènne bonne note. »

L' « Ere Nouvelle » :

« Il est difficile de croire qu'un peuple de pensée libre, comme la France, consentira à livrer ces quatre hommes à leurs bourreaux. »

« Le Quotidien » :

« On ne peut extrader des étrangers sur de simples affirmations. Il serait étrange qu'on les livrât sans exiger des preuves que nul n'apporte.

« L'opinion publique ne comprendrait pas que le droit d'asile fût violé au préjudice d'hommes contre lesquels n'existe aucune charge juridique. Quelques intrigues policières ne suffisent pas. »

UN CONDAMNÉ A L'AMENDE AYANT FAIT PREUVE DE BONNE VOLONTÉ VA-T-IL ÊTRE EMPRISONNÉ?

Nous avons déjà eu l'occasion dans des « bulletins » précédents de citer des cas d'emprisonnement par contrainte par corps pour refus de paiement des amendes.

Aujourd'hui, il y a pire. On menace d'emprisonnement des condamnés ayant fait un sérieux effort pour payer une partie de leur amende.

Il s'agit de deux ouvriers, Cantobre et Pieyré, de Ganges (Hérault) condamnés le 29 décembre 1925 pour provocation de militaires à la désobéissance à trois mois de prison avec sursis et à 100 francs d'amende sans sursis.

Solidaire de Pieyre, conformément à la loi, Cantobre avait conclu un arrangement avec le percepteur de Ganges. Les paiements, d'après cet accord, se feraient par mensualités de 50 francs, le premier en février, le second en août, le troisième en septembre. Trois versements furent faits.

Cantobre avait montré de la bonne volonté.

Or, le 6 octobre, il était avisé par le percepteur que le parquet de Vigan trouvait les versements insuffisants et qu'il donnerait l'ordre d'opérer la contrainte par corps, s'il n'était pas fait immédiatement un versement important, c'est-à-dire 200 francs.

Peut-on qualifier autrement que de scandaleuse cette décision envers deux ouvriers, dont l'un n'a plus que 150 francs en poche et alors que l'autre Pieyre est père de famille?

La contrainte par corps pour amendes, envers les condamnés politiques, est une mesure d'ancien régime.

Dans les conditions que nous venons de relater, elles devient tout simplement odieuse.

UNE AUTRE AFFAIRE

Celle-là se passe dans le Pas-de-Calais. Michel, un militant révolutionnaire, purge une peine pour délit politique.

Arrive le moment où il va être remis en liberté. Les portes de la prison vont s'ouvrir devant lui. Non, car il n'a pas compté avec une amende politique qui s'élève à 641 francs.

Pour 641 francs, Michel devra rester quatre mois de plus enfermé.

Me Suzanne Lévy s'emploie à ce que cette mesure ne soit pas appliquée. Les hommes épris de justice l'aideront dans cette tâche.

BULGARIE

LES FACTEURS IRRESPONSABLES

L'organe du parti social-démocrate « Narod » du 8 octobre, communique qu'une instruction a été ouverte contre sa rédaction à cause de l'article du 5 octobre, intitulé : « Les éléments irresponsables » qui dit :

« Le gouvernement de Liaptchef prétend qu'il se base sur le parlementarisme, mais en réalité il n'est que l'instrument des éléments irresponsables ».

Le « Znamé », le « Radikal » et d'autres journaux bourgeois démocrates partagent l'opinion du « Narod ».

Le démocrate Malinov, ex-premier ministre, dans son discours sur les irresponsables, remarque : « Dès que les autorités se servent des irresponsables, ceux-ci demandent de prendre part à tous les actes du gouvernement.

Le « Narod » a répondu au « Demokratischeski Sgowor » qui demanda des renseignements sur les irresponsables, par la liste suivante :

1° Les irresponsables ont provoqué un scandale à la représentation d'une pièce de Shaw ;

2° Ils ont, le 1er mai, envoyé 50 « patriotes » armés à la réunion socialiste ;

3° Ils ont massacré le journaliste Joseph Herbst ;

4° Ils ont mis à la tête de la « Défense patriote », organisation fasciste-antisémiste, un des chefs du coup d'Etat du mois de juin ;

5° Ils ont menacé de mort les rédacteurs du « Narod » ; ils ont pénétré dans leurs maisons où ils les ont maltraités brutalement ;

6° Ils ont après la guerre civile, assassiné plusieurs personnes : M. Gabrewsky (député communiste); M. Popov (député paysan); M. Vasilev (avocat), etc..., etc...

7° Ils ont organisé des massacres de masses, fait reconnu par le général Volkov ;

8° Ils ont massacré plus de 100 paysans à Lowetwh et Troïan ;

9° Ils ont tué le Pr Pirdopski dans la prison de Vratza ;

10° Terrorisé, les conseillers généraux oppositionnistes ;

11° Empêché violemment des réunions publiques ;

12° Commis des crimes inouïs à Ferdinand, etc., etc...

ROUMANIE

THÉORIE ET PRATIQUE

Le droit roumain : En théorie...

L'article 25 de la Constitution roumaine, promulguée le 28 mars 1923, dit :

« La Constitution garantit à tous les citoyens la communication et la publication de leurs idées et opinions, par la parole, l'écrit, ou par voie de presse, et dans ce cas, chacun est responsable pour les abus de cette liberté dans les occasions envisagées par le Code pénal.

« Aucune loi d'exception ne doit être créée en cette matière.

« Aucune censure et aucune mesure préventive ne doit être prise afin d'empêcher la parution, la vente et la distribution d'une publication quelconque. Aucune autorisation préalable n'est nécessaire pour la parution d'une publication.

« Aucune caution ne doit être demandée de la part de journalistes, écrivains, éditeurs, imprimeurs et lithographes. La presse ne doit jamais être mise sous le régime des avertissements.

« Aucun journal ou publication ne doit être confisqué ou supprimé. »

...ET EN PRATIQUE

Le grand quotidien « Lupta » est confisqué au moins deux fois par mois. Son numéro du 30 octobre porte une manchette sur toute la largeur de la page, avec le contenu suivant : « Lupta » a été confisqué hier de nouveau : si des fois nous voulions montrer pourquoi, nous serions encore une fois confisqués. »

L'organe hebdomadaire des syndicats ouvriers : la « Viatza Muncitoare » est confisquée régulièrement depuis deux mois de terreur et parce qu'elle demande la punition des meurtriers de Tkatchenko.

Le supplément du journal « Patria », orgale du parti national, la « Vocea Ardealului » a été supprimé.

Le « Munkaselet », organe des syndicats ouvriers de Transylvanie a été supprimé. etc., etc.

ETATS-UNIS

SACCO ET VANZETTI SONT INNOCENTS

Sous ce titre, « Le Peuple » du 11 courant publie l'article que voici :

« Peu de nouvelles parviennent en Europe touchant le procès Sacco-Vanzetti, dont nous ignorons encore les derniers développements.

« Mais c'est une raison pour signaler rétrospectivement un double témoignage d'après lequel l'innocence des deux militants condamnés à mort il y a six ans, ne peut plus faire de doute.

« Nous le trouvons rapporté dans un organe syndical américain.

« Deux « agents secrets » de la police du Massachusetts, nommés Lethermann et Weiland, ont fait une déposition de laquelle il ressort que Sacco et Vanzetti, militants révolutionnaires, ont été victimes d'une manœuvre du procureur général de l'Etat, nommé Palmer.

« Celui-ci avait vainement tenté d'entraver la propagande des deux militants. Il n'ignorait pas que l'assassinat du caissier d'une entreprise de South-Braintree n'était pas le fait de Vanzetti et Sacco - on sait qu'un certain Madeiros, condamné à mort pour un autre meurtre, s'est spontanément accusé de l'avoir commis - mais il ordonna néanmoins de les poursuivre de ce chef « parce que c'était un moyen de se débarrasser d'eux. »

« Les deux policiers ont également donné des détails sur la manière dont Palmer s'y prit pour monter de toutes pièces l'accusation inventée par lui. Il ne mit pas moins de douze agents secrets sur l'affaire, fit « cuisiner » les deux emprisonnés par des « moutons » et alla même, paraît-il, jusqu'à faire entrer ses mouchards dans les comités de défense qui s'étaient constitués.

« L'innocence de Sacco et Vanzetti n'a jamais été douteuse pour les hommes de bonne foi.

« La voici amplement prouvée. On connaît maintenant les dessous de cette abominable affaire.

« La justice américaine hésitera-t-elle plus longtemps? »

VENEZUELA

UN PEUPLE MARTYR

III

Comme il a été dit antérieurement, le tribunal supérieur avait cassé, par ordre du dictateur, le verdict prononcé par le juge Abreu, condamnant Eustoquio à quatorze ans de travaux forcés pour le crime commis sur la personne du gouverneur de Caracas. Le seul juge qui s'abstint de donner son suffrage dut renoncer à la judicature. Eustoquio a été nommé depuis président de l'Etat de Tachira qu'il a converti en jachère. La capitale de cet Etat qui comptait vingt mille (20.000) habitants à son arrivée au pouvoir, en compte à peine trois mille (3.000) aujourd'hui, dix-sept mille (17.000) ayant été soit assassinés, soit emprisonnés, ou encore exilés. Pour cet homme il n'existe ni âge, ni sexe, ni prérogative d'aucune sorte. Il a été jusqu'à faire accrocher des hommes vivants à des crampons de fer sur les places de la ville où ils ont rendu le dernier soupir, et leurs corps sont restés exposés pour servir de pâture aux oiseaux de proie.

Gomez, dans des documents publics, a dit à Perez Soto, autre criminel non moins malfaisant, que s'il pouvait compter sur douze hommes comme Eustoquio et Perez Soto lui-même, le Venezuela serait « sauvé ».

Le Dr Luis Razetti, l'un des plus éminents médecins de Caracas, fut banni parce qu'il présenta à l'Académie de Médecine un mémoire dans lequel il prouvait que pendant les quinze dernières années du gouvernement de Gomez, la population du Venezuela avait diminué d'une manière alarmante. Il attribuait cette diminution à l'immense misère dans laquelle se trouve le pays, et au manque d'hygiène qui a converti les agglomérations en véritables foyers d'infection.

Ce qui a causé le plus de préjudice au Venezuela, c'est la presse, dirigée par un groupe d'hommes sans dignité ni conscience, dont la fonction est de louer le despote et qui ne publient rien avant de l'avoir fait approuver par le secrétaire général de Gomez. Quiconque ose publier son opinion sans la soumettre à la censure, est emprisonné sans pitié et soumis aux plus abominables tortures.

Divers personnages illustres sont venus en visite au Venezuela depuis que ce monstre gouverne, visites qui coûtent des millions à la nation appauvrie, car Gomez et sa camarilla éblouissent leurs hôtes par la magnificence des fêtes données en leur honneur, afin qu'ils ne puissent se rendre compte de la pauvreté et de la dégradation du pays.

Pendant les quinze années de son odieuse tyrannie, Gomez a fait réformer la Constitution cinq fois, ce qui lui a été facile car les Congrès sont nommés par lui, de même que tous les fonctionnaires publics. Il choisit toujours comme

représentants les hommes les plus abjects et, quand il veut humilier les hommes d'un certain rang, il les nomme députés au Congrès où, submergés par une majorité d'êtres serviles, ils se voient obligés soit de tout concéder, soit de s'exposer à être jetés dans un cachot et à voir leurs biens confisqués.

Gomez a établi la dynastie de sa famille, et les nombreux fils qu'il possède, bien qu'il ne soit pas marié, occupent les plus hauts emplois.

Il avait nommé son frère Juancho, premier vice-président de la République et son fils, Vincent, deuxième Vice-président. Or, pendant que Gomez allait se faire soigner en Europe pour une maladie dont il était affligé, le bruit courut qu'il pensait léguer le pouvoir à son frère. Vincente en conçut des craintes et il assassina son oncle pendant son sommeil dans le palais même de Miraflores qui est la résidence présidentielle. Les officiers de garde et les gens de service qui déclarèrent que les seules personnes ayant eu accès à la chambre de la victime cette nuit-là étaient Vincente et son frère Gonzalo, disparurent mystérieurement, tous assassinés.

Gomez a coutume de publier des amnisties pour attirer ceux qui, fuyant ses crimes, sont partis à l'étranger, et lorsque, par simplicité ou manque de prévision, ces derniers rentrent au Venezuela, ils sont immédiatement enfermés.

Ce monstre n'omet aucune dépense pour se concilier des amis. L'or de Gomez corrompt tout et tous avec bien peu d'exceptions.

PALESTINE

UNE PROTESTATION

Les ouvriers de Palestine ont publié une protestation contre l'exécution imminente des sept dirigeants du mouvement syrien, parmi lesquels se trouvent Joseph Jasbek Ali Nater, célèbre écrivain arabe et rédacteur d'un journal ouvrier et Ed Din, rédacteur d'un organe national et président des syndicats de Vivan. Il paraît que l'accusation ne se base que sur les mensonges d'un agent de police et sur des documents préparés un mois après l'arrestation.

CHINE

POURSUITES CONTRE DES INTELLECTUELS

Lei-Ging, savant célèbre, chef de l'Université populaire, et Tzen-Tzo-Fun, professeur, ont été arrêtés par des soldats de Mukden. L'Université fut perquisitionnée. Les deux savants sont accusés d'avoir fait de la propagande communiste, bien qu'ils ne soient même pas membres du Kuomintang.

Le jour de l'anniversaire des événements de Changhaï un grand nombre d'étudiants furent condamnés, dont deux à dix-huit mois de travaux forcés, cinq à des détentions de différentes durées, et le reste aux amendes.

JAPON

ARRESTATION D'ÉTUDIANTS

A Kiyolo, perquisition au Club des Etudiants. Trente-huit étudiants y furent arrêtés. On les accuse d'avoir pris part au mouvement révolutionnaire.

Le gérant : Simon André.

8504-10-26. — Imp. Parisiennes Réunies (Bourse de Commerce, E. Fuzat, imp.), 35, rue J.-J.-Rousseau, Paris.

